



A l'attention des parents d'élèves de Vignieu

A Vignieu, le 20 juillet 2026

Lettre d'information

Objet : Tarifs -services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027

Chères Vignolaises, chers Vignolais,

Le Conseil municipal a adopté par délibération en date du 11 juin 2026 le règlement intérieur des services périscolaires (restauration scolaire, garderie du matin et du soir) pour l'année scolaire 2026/2027.

Les tarifs ci-dessous seront donc applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 :

☞ Restaurant scolaire :

Par enfant et par jour :

- Repas classique ou alternatif : 5,69 €
- Repas PAI (allergie alimentaire) : 3,80 €

☞ Garderie périscolaire du matin et du soir :

Par enfant et par jour :

- 1,90 € par demi-heure commencée
- Pénalité de 3,80 € en cas d'absence non prévenue.

Le Conseil municipal a choisi de réviser particulièrement deux tarifs pour les raisons suivantes :

- 1) L'augmentation du prix du repas classique ou alternatif (5.69 € au lieu de 5.49 €) tient compte de l'augmentation du coût du service. Au cours du débat précédant la délibération, la majorité des Conseillers municipaux a en effet exprimé le souhait de compenser financièrement en partie le coût du service par une augmentation lissée sur plusieurs années de la tarification, plutôt que de devoir l'augmenter brutalement.

Néanmoins, il convient de rappeler que la Municipalité supporte la majeure partie du coût du service.

- ⇒ Coût d'un repas pour la collectivité : 8.18 €
- ⇒ Coût d'un repas pour les familles : 5.49 €
- ⇒ Reste à la charge pour la commune : 2.69 €, soit au total la somme de 28 054.01 € pour 10 429 repas servis pour l'année scolaire 2025/2026, ce qui représente 25 € par habitant.

- 2) La révision du repas PAI (3.80 € au lieu de 2.80 €) intervient pour maintenir après revalorisation du coût du service, une équité de prix entre la prestation PAI et la garderie périscolaire du soir.

La Municipalité prend également à sa charge d'une part les frais de fonctionnement de l'école mais également l'achat de fournitures scolaires et des sorties pédagogiques.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et demeurant à votre écoute,
Nous vous prions d'agréer, chers Vignolaises et Vignolais, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Alain MARION

